



# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 3 décembre 2009

## RESULTATS CAP AVANCEMENT 2010 ATE DU 3/12/09

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

ont siégé : Denis LEFRANC (Tél : 02 43 84 12 65) Expert : Eric CORSIN (Tél : 01 42 60 11 49)

### Déclaration liminaire :

Dans le contexte de transformation en profondeur des missions et des services de la PJJ, les personnels souffrent des évolutions et des mutations que la DPJJ veut mettre en place à marche forcée. Encore une fois nous réitérons notre demande de moratoire dans les réformes. Et cette CAP d'avancement pour le corps des ATE le justifie à double titre. En effet, les fermetures d'hébergements se multiplient et pour la DPJJ, la perspective d'extinction définitive du corps doit intervenir prochainement.

Pour les ATE, si l'accès au corps des éducateurs représente une réelle promotion sociale, celle-ci suscite néanmoins de nombreuses interrogations et inquiétudes pour les professionnels concernés. Et la fin du processus d'intégration -l'avancement par Liste d'Aptitude ou Examen Professionnel choisi et imposé par la direction- arrive à terme et semble atteindre ses limites.

Nous vous demandons donc solennellement, après deux bilans incomplets des 3 premières promotions que les personnels restant encore en fonction et/ou en formation soient informés sur leur devenir professionnel et plusieurs questions restent en suspens :

- Combien y a-t-il exactement d'ATE encore en fonction ?
- Quand se termine effectivement le processus de promotion (LA & examen professionnel) 2010, 2011, 2012... ? La date limite envisagée actuellement ne permet pas d'envisager la prise en compte de toutes les situations individuelles.
- Quelle date, s'il y en a une, est envisagée pour l'extinction définitive du corps ?
- Quelles possibilités et réalités pour réaliser le « coup du chapeau » pour les ATE les plus anciens afin qu'ils deviennent éducateurs avant leur départ à la retraite ? Et quelles réponses de la DPJJ sur la limite d'âge de promotion et pour leur maintien éventuel dans une activité nocturne ?
- Quelles perspectives de mobilité et réalités d'avancement pour les ATE encore en fonction ?
- Quelles éventualités de reclassement, sans perte de revenus par rapport à leur rémunération actuelle et à un reclassement en catégorie B, la DPJJ propose officiellement pour les ATE qui ne pourraient ou ne souhaiteraient devenir éducateurs ?

Cette liste de questions, non exhaustive, demande des réponses précises et une information écrite à tous les ATE qui n'ont pas choisi de voir leur profession disparaître. Des réunions de travail s'imposent donc à nous après la CAP d'avancement éducateur du 17 décembre et l'examen professionnel 2010... Tout comme un courrier individuel à tous les ATE encore en poste après ces 2 « phases » de promotion. C'est un minimum qui est dû aux personnes qui subissent la disparition de leur statut et de leur métier !

Enfin, nous vous demandons avec insistance que la régularisation des arrêtés, pour tous les ATE stagiaires éducateurs depuis le 01/09/09, soit enfin effective. En effet, depuis plus de 3 mois, ceux-ci, malgré diverses interventions de notre part, subissent une perte de salaire inacceptable !

Compte tenu de l'urgence de la situation, nous avons décidé d'aborder dans notre déclaration liminaire uniquement le sujet du devenir des ATE. Ils sont nombreux aujourd'hui à attendre les réponses de la DPJJ aux légitimes questions posées.

Nous évoquerons donc les dossiers et les conditions de cette CAP en fonction des points à l'ordre du jour (avancement, mobilité).

## **Réponses de l'administration :**

Pour la DPJJ, il n'y aurait pas de réformes imposées et mises en place à marche forcée et encore moins de multiplication des fermetures d'hébergement. De plus le calendrier des CTP ayant été adapté...dans le cadre des axes fixés par le projet stratégique national, il n'y a donc pas nécessité d'un moratoire. Les personnels victimes de fermetures de directions départementales et régionales, de services (*d'insertion, de milieu ouvert ou d'hébergement*), et de suppressions de postes apprécieront le regard que porte la direction sur leur situation !

Concernant les ATE, l'administration centrale, bien que n'étant toujours pas en mesure de fournir un bilan précis du nombre actuel d'ATE : elle estime toujours, sans plus d'indication, qu'il en resterait 71. Elle ne prévoit pas actuellement de prolonger le dispositif transitoire de promotion dans le corps des éducateurs au-delà de 2010 : elle envisage donc pour cette année 40 promotion par LA et 40 par examen professionnel.

Elle indique de fait que le maximum d'ATE doit intégrer le corps des éducateurs en 2010 et précise même qu'elle envisage d'éteindre rapidement le corps -« ce ne pourra être en 2023 ! »-.

Elle estime donc, pour les ATE refusant d'intégrer le corps des éducateurs, que ceux n'exerçant pas des fonctions de nuit devront être reclassés en catégorie C (adjoints administratifs ou techniques) et que pour les agents travaillant de nuit, au cas par cas, le maintien dans le corps des ATE pourrait être étudié. Mais pour cette dernière éventualité elle n'apporte pas plus de précisions. Nous n'avons pas obtenu de réponses concernant l'envoi, à chaque ATE encore en poste, d'un courrier individuel présentant les dispositions évoquées ci dessus.

Par contre la DPJJ a pris l'engagement de mettre en place des réunions après la CAP d'avancement éducateur du 17/12 et suite à la publication des résultats de l'examen professionnel.

Les conditions dans lesquelles s'est tenue cette CAP, sont inacceptables et témoignent d'un véritable mépris de la direction de la PJJ envers des personnels qui n'ont pas le choix réel de leur avenir.

**TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES AU GRADE D'ATE 1<sup>ère</sup> CLASSE : 23 postes**

**Critères choisis par le SNPES-PJJ** : nous avons pris comme critère l'ancienneté dans le corps et en cas d'égalité, l'âge, car les services effectifs fonction publique ne sont pas fiable aux yeux de l'Administration !

<b>LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU</b>		<b>LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION (PAR REGION et SANS CLASSEMENT)</b>	
<b>Nom Prénom</b>	<b>Ancienneté dans le corps</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Ancienneté</b>
SOFRANI Abdelhamid	14 ans 4 mois	DIEBAT Ibrahima Ndao	6 ans 4 mois
LE SAOUTER Valérie	11 ans 3 mois 30 jours	MAGADOUX Mickaël	5 ans 3 mois 12 jours
BROUZES NOEL Sylvie	10 ans 3 mois 27 jours	PITAVALE Christian	7 ans 3 mois 12 jours
VAITY Xavier	10 ans 3 mois 27 jours	LAMZEL Nourdine	6 ans 4 mois
OSSENI Aziz	9 ans 6 mois 20 jours	LAIEB Hacene	8 ans 6 mois 21 jours
LAHRACH Icham	9 ans 6 mois 20 jours	OBIN (CARDON) Karine	8 ans 6 mois 21 jours
PLOCOSTE Franck	9 ans 6 mois 20 jours	VAITY Xavier	10 ans 3 mois 27 jours
GAUTHIER Guillaume	9 ans 6 mois 20 jours	DELEBECQUE Thierry	8 ans 6 mois 21 jours
DEBRUYNE Franck	9 ans 6 mois 20 jours	BREHERET François	8 ans 6 mois 21 jours
OUARET Nadir	9 ans 6 mois 20 jours	LE SAOUTER Valérie	11 ans 3 mois 30 jours
GIRAUD Stéphanie	9 ans 6 mois 20 jours	BECHAR Kamal	7 ans 6 mois 21 jours
MESSAOU Adrien	9 ans 6 mois 20 jours	GUILLOT (MENNI) Nadège	6 ans 4 mois
TALEB BELLAKHDAR Dalila	9 ans 3 mois 28 jours	LAHRACH Hicham	9 ans 6 mois 20 jours
PLANQUAIS Christophe	9 ans 3 mois 28 jours	MENDY Françoise	7 ans 6 mois 21 jours
MARTINS Adriane	8 ans 6 mois 21 jours	PLOCOSTE Franck	9 ans 6 mois 20 jours
BREHERET François	8 ans 6 mois 21 jours	RODRIGUEZ José	8 ans 6 mois 21 jours
GROSJEAN Charles	8 ans 6 mois 21 jours	GIRAUD Stéphanie	9 ans 6 mois 20 jours
DELEBECQUE Thierry	8 ans 6 mois 21 jours	SILVESTRE (SANCHEZ) Aurélie	5 ans 3 mois 12 jours

RODRIGUEZ José	8 ans 6 mois 21 jours	LAATEUR Nadir	7 ans 6 mois 21 jours
BECHIRI Charles	8 ans 6 mois 21 jours	PLANQUAIS Christophe	9 ans 3 mois 28 jours
TALEB Oinissa	8 ans 6 mois 21 jours	GOUYACHE Frédéric	7 ans 6 mois 21 jours
OBIN CARDON Karine	8 ans 6 mois 21 jours	MAATALLA Abdelmoula	7 ans 6 mois 21 jours
ABELICHE Karim	8 ans 6 mois 21 jours	SANSON Florent	7 ans 5 mois 6 jours
LAIEB Hacène	8 ans 6 mois 21 jours	<b>LISTE COMPLEMENTAIRE, les 3 collègues suivants :</b>	
KEFI Chemsedim	8 ans 6 mois 21 jours	SAUTIER J-Christophe	11 ans 10 mois 13 jours
BENKORBA Mehdi	8 ans 6 mois 21 jours	DANILENKOFF Laura	7 ans 6 mois 21 jours
SAUTIER J-Christophe	11 ans 10 mois 13 jours	BECHIRI Charles	8 ans 6 mois 21 jours

**TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES AU GRADE D'ATE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE : 5 postes**

<b>LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU</b>		<b>LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION (PAR REGION et SANS CLASSEMENT)</b>	
<b>Nom Prénom</b>	<b>Ancienneté dans le corps</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Ancienneté</b>
BRAIDA Gabriel	27 ans 6 mois	BOURLA Philippe	21 ans 1 mois
VALCY Jean-Claude	26 ans 8 mois 29 jours	GNANGBO Aka	17 ans 10 mois 16 jours
RAMY SEPOU André	25 ans 2 mois 3 jours	RAMY SEPOU André	25 ans 2 mois 3 jours
BOURLA Philippe	21 ans 1 mois	VALCY Jean-Claude	26 ans 8 mois 29 jours
GNANGBO Aka	17 ans 10 mois 16 jours		

**TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES AU GRADE D'ATE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE : 1 poste**

<b>LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU</b>		<b>LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION</b>	
<b>Nom Prénom</b>	<b>Ancienneté dans le corps</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Ancienneté</b>
NIVERT Raymond	24 ans 9 mois 30 jours	NIVERT Raymond	24 ans 9 mois 30 jours